



Révocation adoption simple

Par **Regardenface**, le **30/01/2015 à 19:30**

Bonjour à tous, nll n'est pas possible de demander une révocation d'adoption simple, avant les 15 ans de l'enfant adopté, mais la loi a t elle prévu un âge maximum pour demander cette révocation ?
Merci de vos réponses.

Par **aguesseau**, le **30/01/2015 à 20:11**

bjr, nje ne crois pas qu'il existe un âge maximal de l'adopté simple pour demander la révocation d'une adoption simple. rien n'interdit d'adopter simplement un majeur simplement ou plénièrement sous certaines conditions. ncdt